



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N° 2025-046

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX N°001-
21/02/2025 LIÉ À LA CRÉATION D'UN RESERVOIR D'EAU
POTABLE : LOT 1 GENIE CIVIL ET CANALISATIONS.**

Séance du : 14 août 2025
Date de convocation : 07 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LIÉ À LA CRÉATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE :
LOT 1 (Génie civil et canalisations)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles relatifs aux procédures adaptées,

Vu la délibération n°2025-023 du Conseil Municipal en date du 12 mai 2025 prévoyant les travaux de « *Création d'un réservoir d'eau potable* » et son plan de financement,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 21 février 2025 sur la plateforme « achatpublic.com »,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre en date du 17/03/2025.

Considérant que la consultation a été menée selon la procédure adaptée ouverte conformément au Code de la Commande Publique,

Considérant que les offres reçues ont été analysées selon les critères fixés dans le règlement de la consultation,

Délibération n°2025-046

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX
LIÉ À LA CRÉATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE
LOT 1

Page 1 sur 2

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement, est celle présentée par l'entreprise SOTRALP pour un montant total de 368 927.00 € HT, soit 442 712.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- D'attribuer le marché de travaux n°001-21/02/2025 – « *Création d'un réservoir d'eau potable* » Lot 1 à l'entreprise SOTRALP et ses co-traitant (entreprises RAMPA et FIAT TP), pour un montant de 368 927,00 € HT soit 442 712.40 € TTC, selon les conditions de son offre et du dossier de consultation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à son exécution.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice de l'année en cours.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Alain FAUST



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Faust', is written over the text of the secretary of the session.